L'INDUSTRIE DU SEL EN LORRAINE DU IX° SIÈCLE AU DÉBUT DU XVII° SIÈCLE

PAR

CHARLES HIEGEL

INTRODUCTION

LES PROBLÈMES DU SEL EN LORRAINE

L'industrie du sel, aujourd'hui d'importance secondaire en Lorraine par rapport à d'autres, a été jusqu'au xviiie siècle une des grandes activités de cette région. Le bassin salifère lorrain est formé par un gisement de sel gemme entre Sarralbe, Dieuze, Rosières et Tonnoy, mais seules les sources salées furent exploitées au cours de cette période.

La documentation, assez fragmentaire et de caractère surtout juridique jusqu'au XIVe siècle, devient plus intéressante du point de vue technique et économique à partir du XVe siècle.

PREMIÈRE PARTIE

LES SALINES LORRAINES A L'ÉPOQUE FÉODALE DU IX° AU XIII° SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LA PLACE DES SALINES DANS LA VIE ÉCONOMIQUE DU IXº À LA FIN DU XIº SIÈCLE

La période qui s'étend du IXe au XIe siècle correspond à une phase d'économie restreinte. L'industrie du sel est alors localisée à Vic, Marsal et Moyenvic. Chaque domaine pare à ses besoins, en se faisant concéder une place à sel ou une poêle. Les évêques de Toul et de Metz ont dès le IXe siècle des possessions dans la région de la Seille, mais le rôle d'abbayes comme celles de Saint-Denis, Saint-Mihiel, Gorze, ou celles de Trèves et de Toul, est déjà prépondérant dans l'exploitation du sel. Les salines sont généralement exploi-

tées sous la direction des propriétaires par des particuliers, selon un système de fermage. Les abbayes avaient dans le Saulnois des manses, dont les tenanciers s'occupaient du fonctionnement des salines. Au cours de cette période de dépression économique le commerce du sel ne disparaît pas entièrement : les abbayes écoulent le surplus de leur production, et des marchés locaux assurent la vente du sel lorrain.

CHAPITRE II

LES SALINES ET L'EXPANSION ÉCONOMIQUE AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

Un grand nombre de salines furent créées à partir seulement du XIIe siècle. L'augmentation du nombre des salines est un phénomène général à cette époque. On assiste à un véritable éclatement des droits de propriété sur les salines, où les abbayes ont la majorité des parts; on peut recenser environ quatre-vingt-dix propriétaires ecclésiastiques au haut moyen âge; puis, à partir des XII^e-XIII^e siècles, la petite noblesse et les bourgeois participent activement à l'exploitation du sel. L'accroissement de la population et la reprise du commerce entraînent la création de nouveaux centres de fabrication au XIIe siècle à Rosières, Sarralbe, au XIIIe siècle à Bride, Lindre, Amélécourt et, au XIVe siècle, à Château-Salins, Rédange. Pourtant la fin du XIIIe siècle voit la disparition de la propriété particulière des salines; au XIIe siècle, les propriétaires devaient déjà verser un droit de location à l'évêque de Metz; au XIIIe siècle, les évêques de Metz émettent un droit juridique exclusif sur les salines. Cette élimination de la propriété particulière se fait par rachat des places à sel ou par la force, et le mouvement se poursuit durant tout le XIIIe siècle. Parallèlement, les ducs de Lorraine avaient profité des difficultés des abbayes et de la crise des fortunes seigneuriales pour s'installer aux salines de Dieuze et de Rosières. La liberté de vente du sel lorrain était complète, avant le xive siècle, et le transport ne subissait pas d'entraves, seulement des droits de péages.

CHAPITRE III

LA TECHNIQUE D'EXPLOITATION AU HAUT MOYEN ÂGE

La source salée nécessitait l'installation de puits et de canaux. Sur le puits se trouvait la furca ou pertica, grue rudimentaire constituée par une perche équilibrée par un contrepoids et qui servait à puiser l'eau. Le lieu propre à construire une saline s'appelait sessus, sedes, sessa, cesse, désignant une place située près de la source salée; les droits sur ces places étaient très morcelés. Ces places comprenaient des chaudières à cuire le sel ou patella, patina, pelle, aenea, en cuivre ou en fer. L'exploitation se faisait principalement par le système du bail. Le problème du combustible pour la cuisson du sel était déjà important.

DEUXIÈME PARTIE

LES SALINES DOMANIALES DES ÉVÊQUES DE METZ ET DES DUCS DE LORRAINE DU XIV° AU DÉBUT DU XVII° SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION FINANCIÈRE DES ÉVÊQUES DE METZ ET LEURS RELATIONS AVEC LES FINANCIERS MESSINS ET LES DUCS DE LORRAINE SUR LA QUESTION DES SALINES DU XIV⁶ AU MILIEU DU XV⁶ SIÈCLE.

Les évêques de Metz, comme tous les grands seigneurs, devaient faire face à des dépenses toujours croissantes. Pour payer leurs dettes, ils se servirent des revenus de leurs salines de Marsal et de Moyenvic. Au début du xive siècle des banquiers italiens, puis les financiers de Metz, contrôlaient l'exploitation des salines épiscopales. La rivalité entre l'évêché de Metz et le duché de Lorraine au sujet des salines de Salonnes et de Château-Salins illustre d'une manière significative les luttes intérieures où, à côté de leur caractère féodal, des considérations économiques entrent déjà en jeu. Si l'évêché dut céder sur ce point, les évêques n'en reprirent pas moins en main l'administration de leurs salines à la fin du xive siècle. Les évêques Raoul de Coucy (1387-1415) et Conrad II Bayer de Boppard (1415-1459), tout en se servant des revenus de leurs salines, essayèrent de racheter les rentes anciennes constituées sur les salines.

CHAPITRE II

LES DUCS DE LORRAINE ET LE MONOPOLE DES SALINES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE

Les ducs de Lorraine pratiquèrent, dès le xive siècle, une politique économique tendant à leur donner le monopole des salines. Par l'union des duchés de Bar et de Lorraine, le duc René Ier fournit un débouché stable à ses salines. L'affaiblissement de la puissance temporelle des évêques de Metz permit aussi aux ducs d'intervenir dans l'exploitation des salines de Marsal et de Moyenvic. Certains centres de fabrication cessent leur activité au xve siècle : Rosières vers 1480, Lindre en 1493. C'est là le résultat d'une politique organisée dans un but de concentration. Au xvie siècle l'essor des salines lorraines s'amplifie, tout particulièrement sous le règne du duc Charles III (1559-1608), qui fit remettre en état la saline de Rosières, acquit définitivement celles de Marsal, Moyenvic et Sarralbe; au monopole d'exploitation il ajouta celui de la vente. Cette expansion continua jusqu'à la guerre de Trente Ans qui épargna pourtant relativement l'industrie du sel.

CHAPITRE III

LES FORMES D'EXPLOITATION

Le système d'exploitation des salines le plus courant fut la régie directe, c'est-à-dire l'exploitation par les ducs sous le contrôle de leurs agents, les officiers des salines. Les évêques de Metz pratiquaient l'accompagnement de leurs salines avec les ducs de Lorraine, puis les donnèrent en bail aux ducs jusqu'en 1571. A la fin du xvre siècle, la nécessité où était le duc de Lorraine d'augmenter ses revenus le poussa à employer l'amodiation de ses salines à des fermiers, qui étaient en général les gouverneurs des salines. L'exploitation de la saline de Sarralbe par le receveur particulier est un cas unique.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MONOPOLE DU SEL ET LA SITUATION DES OUVRIERS DES SALINES

Le personnel des salines était hiérarchisé en officiers et ouvriers. Les officiers, placés sous les ordres du gouverneur, étaient essentiellement le tailleur, s'occupant de la fourniture du bois, le trilleur et le boutavant, chargés de la délivrance du sel; les officiers étaient nommés par lettres patentes des ducs. Il y avait aussi des offices secondaires. Les ducs donnaient en général ces charges à des gens qui étaient déjà à leur service, aucune qualification n'étant exigée. Les gouverneurs étaient pourtant choisis parmi les hauts fonctionnaires ou les officiers des salines. Une tradition familiale s'instaura pour ces offices. Les salines fournissaient en outre du travail à une main-d'œuvre locale. Les ouvriers occupaient une place à part dans la structure sociale de l'époque. Ce ne sont pas encore des ouvriers modernes, mais il n'existait pas de prolétariat dans les salines. Une saline comprenait un personnel fixe d'environ trente personnes, qui avait ses coutumes et ses privilèges. Les ouvriers étaient payés soit par jour de travail, soit sur la quantité de sel fabriqué.

L'organisation des salines lorraines était remarquable, grâce à la surveillance des ducs qui firent de nombreuses ordonnances sur ce sujet. La Chambre des Comptes de Lorraine avait aussi une grande compétence pour les affaires des salines : elle surveillait la production, envoyait des commissions d'inspection, vérifiait le bilan annuel des salines. Les recettes provenant des salines étaient versées au trésorier général de Lorraine et constituaient souvent la moitié des ressources du budget ducal.

TROISIÈME PARTIE

LES PROBLÈMES TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE DU SEL EN LORRAINE DU XV° AU DÉBUT DU XVII° SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LE « COMPLEXE » INDUSTRIEL DES SALINES

Les salines formaient des usines indépendantes des localités voisines. A cette époque les bâtiments étaient construits en pierres; les salines comprenaient un poste de garde, les bâtiments des poêles, des entrepôts pour le sel et les provisions. Le bois restait à découvert. Autour du puits s'élevaient les réservoirs d'eau salée ou baissoirs. Chaque saline avait un ou deux puits de forme rectangulaire. Le système d'élévation de l'eau était constitué par une chaîne sans fin tirant l'eau dans un tuyau de bois et tournant autour d'une poulie, mise en mouvement par un engrenage entraîné par des chevaux. La fourniture du bois (hêtre ou chêne) était le problème essentiel; chaque saline avait son affectation, c'est-à-dire un ensemble de forêts situées autour d'elle: les villages environnants assuraient le transport. La pénurie de bois se fit sentir particulièrement au xvie siècle; des personnes étrangères au cercle des salines essayèrent de trouver une solution pour réduire la consommation du bois : beaucoup de plans étaient fantaisistes, mais certains « inventeurs » firent des propositions sérieuses. Quelques améliorations sont à leur actif, comme le procédé de l'exhalatoire, qui consistait à chauffer l'eau salée avant de l'envoyer dans les poêles. Au début du xviie siècle le problème était loin d'être résolu.

CHAPITRE II

LE TRAVAIL DE FABRICATION DU SEL

Une saline ne comprenait, dès le XIVe siècle, que deux à quatre poêles. Au XVIe siècle celles-ci étaient de forme rectangulaire de 9 à 10 mètres de long sur 7 à 8 mètres de large et formées de plaques de fer ou platines. Les poêles étaient accrochées à des grosses poutres de bois appelées bourbons. Elles étaient établies sur quatre murs constituant le fourneau. Les opérations de cuisson du sel se divisaient en deux phases. Le temps compris entre l'arrivée de l'eau dans les poêles et la production de sel s'appelait un tour, d'une durée de vingt-quatre heures. On préparait les poêles en bouchant les ouvertures avec de l'étoupe et on les remplissait d'eau. Au cours du salinage, qui durait sept heures, les maîtres salineurs portaient l'eau à ébullition. Puis s'effectuait le socquage par les socqueurs, qui achevaient la transformation de l'eau en sel pendant environ dix heures. Le sel se recueillait en deux temps avec des pelles et était mis sur des claies ou chèvres, posées sur les poêles. Enfin avait lieu la brisée du sel, où on brisait le tas de sel déposé sur ces claies. Le travail se poursuivait sans interruption, même la nuit.

CHAPITRE III

LA PRODUCTION DE SEL ET SES FLUCTUATIONS

L'unité de travail dans les salines lorraines était l'abbatue, qui comprenait un nombre de tours variable selon chaque saline : douze à dix-huit. On constate une grande irrégularité dans la production mensuelle de sel, ainsi que dans la production par abbatues et par tours; elle tient à divers facteurs : la qualité de l'eau et du bois, l'état des poêles, la conscience professionnelle des ouvriers. Il n'est possible de suivre l'évolution de la production totale des salines qu'à partir du milieu du xvie siècle. Étant à cette date de 25.500 muids de sel soit environ 7.471 tonnes (un muid pesant environ 293 kg), la production variait, au début du xviie siècle, entre 8.500 et 9.670 tonnes de sel. En 1632 la production des cinq salines de Dieuze, Marsal, Moyenvic, Château-Salins et Rosières était de 9.898 tonnes.

QUATRIÈME PARTIE

LA POSITION COMMERCIALE DU SEL LORRAIN DU XVº AU DÉBUT DU XVIIº SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS DU COMMERCE DU SEL LORRAIN

La situation générale est favorable à la vente du sel, car les états européens constituent aux xve et xvie siècles des unités économiques où le commerce est très actif. La livraison du sel était assurée dans les salines par le boutavant, qui remplissait la mesure ou vaxel, de forme cylindrique, et par le trilleur, qui égalisait le sel. La vente et le transport étaient effectués par des marchands sauniers, qui avaient besoin de sauf-conduits pour circuler. Le prix du sel a suivi la hausse générale du coût de la vie au xvie siècle, mais il dépendait aussi du transport. Celui-ci était effectué soit par voie d'eau sur la Moselle et la Sarre, soit pour l'essentiel par les routes et les chemins sauniers, sur des chars et des charrettes; le chargement d'un char était en général de 600 à 1.800 kilogrammes de sel.

CHAPITRE II

LA VENTE DU SEL EN LORRAINE ET LES GRENIERS À SEL

Les ducs de Lorraine prohibèrent les importations de sel étranger en Lorraine. Les communautés envoyaient les marchands sauniers, mais la vente était libre. On avait seulement fixé des zones de vente pour chaque saline. La consommation intérieure dans les duchés de Bar et de Lorraine absorbait, vers 1570,

environ 41 % de la production annuelle de sel et les exportations 59 %. Mais la différence de prix entre les marchés extérieur et intérieur et l'augmentation en 1589 du prix du sel à 60 francs le muid entraînèrent la contrebande; aussi une sorte de système de douanes fut-il établi, en 1591, aux frontières des duchés de Bar et de Lorraine, et des greniers à sel furent créés à partir de 1592, notamment dans les régions frontalières. Ces greniers étaient laissés à des fermiers, bourgeois ou marchands. Momentanément supprimés en 1597, les greniers furent rétablis dès l'année suivante; au début du xviie siècle, leur nombre était d'environ quatre vingt-dix. On les avait groupés par bailliages.

CHAPITRE III

LE MARCHÉ DU SEL LORRAIN EN EUROPE OCCIDENTALE

Au xvie siècle, principalement sous le règne du duc Charles III, on assiste à un effort croissant pour développer le commerce extérieur du sel. La lutte est intense contre la concurrence étrangère : sel de Malines, qui était du sel espagnol raffiné à Saint-Omer, Gand, Malines, sel de Hollande, raffiné à Liège, Dinant, sel de France, sel de Franche-Comté, sels allemands et autrichiens. Certains marchés de vente étaient temporaires, comme la Champagne à la fin du xvie siècle, le Luxembourg au début du xviie. L'électorat de Trèves, le Palatinat, le comté de Sarrebruck, le comté de Deux-Ponts, les Trois-Évêchés, l'Alsace et certaines possessions autrichiennes constituaient des anciens débouchés. A la fin du xvie siècle on étendit la vente au Brisgau et au margraviat de Baden-Baden, ainsi qu'à la Suisse (cantons de Berne et de Soleure, évêché de Bâle).

CONCLUSION

L'exploitation du sel en Lorraine, tout en présentant des traits assez particuliers par son mode de fabrication, a suivi sur certains points, notamment en ce qui concerne la propriété juridique et l'organisation administrative, une évolution analogue à celle d'autres centres salifères d'Allemagne et de France.

APPENDICES

Regeste des actes antérieurs à 1227 concernant les salines. Types de rentes assignées sur les salines. Lexique des termes techniques utilisés dans les salines lorraines. Liste des gouverneurs des salines. Mesures locales de vente du sel à la fin du xvie siècle. Les zones de vente des salines et leur importance à la fin du xvi^e et au début du xvii^e siècle.

Cartes des salines ecclésiastiques au haut moyen âge, des greniers à sel de Lorraine et de Bar en 1615, des zones de vente.

والمراقع والمناوي والمراجع والمنافع والمراجع والمراجع والمراجع والمراجع والمنافع والمنافع والمنافع والمرافع

Planches concernant la technique de fabrication.